

UNION DES COMORES

Programme indicatif pluriannuel 2021-2027

1. Lignes générales de la coopération internationale de l'UE dans le pays partenaire

1.1. Base de programmation

La programmation 2021-2027 de l'UE pour les Comores s'appuie sur le Plan Comores Emergent (PCE 2020-2030), politique nationale qui a pour objectif la transformation structurelle de l'économie du pays. Ce plan se veut porteur d'une nouvelle dynamique, affichant de la part des autorités une volonté de changement et une réelle ambition pour refonder la nation. Il vise à transformer structurellement et diversifier l'économie, à travers le développement de l'économie bleue, l'agriculture et le tourisme. Cette stratégie repose sur plusieurs catalyseurs nécessaires à l'atteinte des objectifs : cadre politique stable, réformes structurelles et développement du capital humain. Le PCE se décline en un Programme de Développement Intérimaire (PDI), qui traduit ses objectifs en actions stratégiques sur la période 2020-2024.

Le PCE est en ligne avec les engagements internationaux des Comores, dont la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et les accords de Paris sur le changement climatique, avec les 4 P du Consensus européen¹ pour le développement, ainsi que les nouvelles priorités géopolitiques de la Commission européenne². En décembre 2019 lors de la Conférence de Paris, le PCE a été présenté à la communauté internationale qui s'est engagée à soutenir le programme.

Dans sa formulation, le PCE pose les principes d'un Etat de droit et le renforcement d'une société juste, démocratique et solidaire, en ligne avec les valeurs de l'UE. Si les ambitions du PCE sont cohérentes et répondent aux besoins du pays, la faible adéquation des priorités avec les ressources financières (notamment internes) et humaines du pays, fragilisent sa crédibilité.

L'UE ambitionne de contribuer à la paix et à la stabilité de l'Union des Comores à travers la promotion des valeurs communes. Les Comores sont un pays situé dans la zone stratégique du canal du Mozambique et lieu de passage d'une forte activité maritime, notamment pétroliers et navires marchands. Les Comores sont dotées d'une zone économique exclusive (ZEE) de 160.000 km², importante tant pour la pêche que pour son potentiel en gisements hydrocarbures. Le pays est aussi un maillon de la chaîne de surveillance anti-piraterie dans la région, et se situe aussi à proximité du territoire de l'UE (Mayotte, région ultrapériphérique française³), attirant des mouvements migratoires. La question migratoire est un élément important des relations de la France et de l'UE avec les Comores. En matière de coopération, l'UE a pour ambition de renforcer sa place stratégique dans le pays aux côtés des autres acteurs partenaires au développement en appui au Plan Comores Emergent.

La mise en œuvre du programme indicatif pluriannuel (PIM) aux Comores présente de nombreux défis. La stabilité politique est un préalable absolu au développement du pays. Un engagement fort des autorités à mener des réformes structurelles est nécessaire à l'atteinte des objectifs (lutte contre la corruption, climat des investissements, indépendance de la justice, capacité des administrations notamment). Le cadre de dialogue sur le PCE entre le gouvernement, la société civile, les acteurs locaux

¹ People, Planet, Prosperity and Peace

² Pacte Vert, Croissance et Emplois, Gouvernance, Transformation digitale et Migration

³ Cf. article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

et les partenaires doit être renforcé. Les partenaires locaux, le secteur privé et la société civile, incluant les jeunes et les femmes, doivent être en mesure de jouer pleinement leur rôle en tant qu'acteurs de la transformation socio-économique. La prise de décision fondée sur des données probantes nécessite d'améliorer la qualité et la disponibilité des données statistiques. La capacité de réponse aux conséquences économiques de la pandémie du Covid-19⁴, qui a accentué les inégalités sociales, est cruciale dans le maintien de la stabilité du pays et sa capacité à mettre en œuvre son agenda vers l'émergence.

Concernant les opportunités, l'adoption récente du PCE, montre dans les principes une volonté nouvelle de dialogue et d'ouverture de la part du gouvernement, avec l'ensemble des acteurs. Ce plan, malgré ses fragilités, constitue la base d'un renouveau de la coopération entre les Comores, l'UE et plus largement les autres partenaires, autour d'objectifs communs. La France, le système des Nations unies (SNU) et la Banque mondiale l'utilisent déjà comme cadre d'intervention. Enfin, la ratification de l'Accord de Partenariat Economique par les Comores en 2019 est un signe de la volonté du pays d'approfondir ses relations avec l'UE et de s'insérer dans le commerce international (adhésion en préparation à l'OMC).

1.2. Statut de la programmation conjointe

Une programmation conjointe suivant une approche Team Europe (FR et UE) a été mise en œuvre aux Comores au cours de la période 2015-2020, déclinant les interventions sectorielles de la France et de l'UE en réponse aux besoins du pays. Le document précisait la répartition des tâches, les montants alloués et disposait d'un cadre de suivi des résultats. Mais cette stratégie consistait davantage en une juxtaposition des programmes respectifs, plutôt qu'en une véritable approche commune.

En 2019, la France a profondément refondé son partenariat avec les Comores avec la signature du Plan de développement France Comores (PDFC) doté d'un budget de EUR 150 millions sur la période 2019-2022.

Fortes de ce nouveau contexte et d'une volonté partagée d'une concertation renforcée, l'UE et la France ont défini en 2021 les priorités de la Team Europe Initiative (TEI) "Pacte vert et bleu pour une croissance inclusive". L'élaboration de cette TEI a permis de lancer le processus de programmation conjointe autour de nouvelles priorités. Cette programmation conjointe, qui favorisera la complémentarité et la convergence des actions, devra permettre d'accroître l'impact et la visibilité de l'action des acteurs de la Team Europe aux Comores. Dans ce cadre, l'UE et la France souhaitent consolider un dialogue conjoint sur les politiques sectorielles afin de renforcer leur caractère transformatif. Ce nouveau processus de programmation conjointe a déjà été initié et devrait aboutir en 2021.

1.3. Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec le pays

Les Comores, petit état insulaire fragile, présente de forts particularismes régionaux et des rivalités entre les différentes îles. Depuis son indépendance en 1975, le pays a connu une longue instabilité politique avec de nombreux coups d'Etats, dont les conséquences ont affecté la cohésion sociale, la consolidation des institutions, l'état de droit et la situation économique et sociale.

La situation des droits humains aux Comores est évoquée régulièrement à différents niveaux, et la marge de manœuvre de la presse et de l'opposition est limitée. La transparence et la redevabilité en matière de politiques publiques restent faibles. En revanche, sur le plan international, les Comores montrent une grande volonté d'insertion. Le pays poursuit ses démarches pour intégrer l'Organisation Mondiale du

⁴ Suite au passage du cyclone Kenneth, en 2019

Commerce, et occupe un poste stratégique au niveau de l'Union africaine⁵ lui permettant de jouer un rôle de médiateur au niveau du continent.

La diaspora, très nombreuse et principalement implantée en France, joue un rôle fondamental dans l'économie du pays : elle fournit des transferts à hauteur de 20% du PIB environ. Ces transferts sont surtout sociaux et familiaux. Les canaliser davantage vers des investissements productifs reste un défi à relever.

Le taux de pauvreté est élevé (4 Comoriens sur 10 sont pauvres, et 2 sur 10 vivent dans l'extrême pauvreté). L'économie, essentiellement agricole et peu diversifiée, reste très exposée aux chocs extérieurs d'origine climatique, et dépendante des cours mondiaux des matières premières. La préservation de la biodiversité est essentielle pour permettre la durabilité des systèmes agricoles. Le pays est fortement dépendant des importations, pour sa sécurité alimentaire notamment. L'agriculture représente plus de 30% du PIB, et emploie environ 70% de la population. Les dynamiques démographiques sont fortes : le pays compte une jeunesse nombreuse, mais insuffisamment formée face aux enjeux économiques de demain.

Le PIM 2021-2027 contribue à l'objectif de l'UE de renforcer la paix et la stabilité des Comores. Pour cela, l'UE favorisera la dynamique d'émergence selon un modèle de développement économique durable, afin de réduire la vulnérabilité du pays et les inégalités sociales et territoriales, et d'approfondir son insertion dans le commerce international. Cette stratégie répond également aux causes profondes de la migration irrégulière vers l'UE, principalement vers Mayotte.

L'intégration et la participation active des femmes dans la sphère économique et sociale, et plus largement dans la vie publique est intégrée de façon transversale dans tous les domaines d'intervention du PIM.

De façon spécifique, l'action de l'UE aux Comores accompagne les efforts du gouvernement en matière de transformation socio-économique structurelle, pour une croissance plus forte, durable et inclusive, favorisant l'emploi décent et la sécurité alimentaire de la population. Le développement du commerce, moteur de la croissance, est une priorité. Pour atteindre ces objectifs, les priorités de l'UE se concentrent sur la gestion durable des ressources naturelles et la biodiversité, les systèmes alimentaires, la structuration et le renforcement des capacités du secteur privé, la formation professionnelle et la gouvernance inclusive.

Le nouveau cycle de programmation s'articule autour des domaines prioritaires et secteurs indicatifs suivants :

⁵ Les Comores assurent en 2021 la deuxième vice-présidence du Bureau de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA.

Domaines prioritaires et secteurs indicatifs du PIM, avec codes CAD correspondants

Domaine prioritaire 1 : Pacte vert et bleu

- Protection de l'environnement général - 410
- Agriculture, sylviculture et pêche - 310

Domaine prioritaire 2 : Croissance et emplois

- Entreprises et autres services - 250
- Politique commerciale et réglementation - 331

Domaine prioritaire 3 : Gouvernance

- Gouvernement et société civile - général - 151

La stratégie de l'UE pour le pays repose sur une approche territoriale intégrée, novatrice et transformative aux Comores. Cette approche permettra de favoriser le dialogue entre l'ensemble des acteurs locaux et de stimuler les leviers de la croissance et de l'emploi, tenant compte des spécificités insulaires et géographiques du pays.

Le numérique est une thématique transversale de l'appui UE et concerne les différents thèmes d'intérêt du PIM : compétitivité de l'économie, innovation, gouvernance, systèmes d'information géographique, production et transformation agricole, formation professionnelle, etc. Les investissements potentiels dans le secteur seront accompagnés d'appui à la gouvernance du secteur pour favoriser le meilleur accès de la part du grand public au numérique. Le numérique est aussi porteur en termes d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes. Une attention particulière sera portée à l'intégration dans toutes les actions d'une politique adéquate de protection des données personnelles.

Pour mettre en œuvre sa stratégie aux Comores, en plus du PIM, l'UE mobilisera les fonds régionaux, les outils financiers du Plan d'Investissement Extérieur (financements mixtes, garanties), ainsi que les programmes thématiques.

1.4. Justification et contexte

Le choix des domaines prioritaires du PIM repose sur les besoins du pays tels qu'exprimés dans le PCE, la valeur ajoutée de l'UE et les leçons du passé.

Suite aux difficultés que la mise en œuvre du 11ème FED aux Comores a connu dans certains domaines spécifiques (justice, transports), le PIM 2021-2027 se concentre sur la croissance durable et l'emploi, priorités du pays dans le PCE, et repose sur des dynamiques positives d'appuis de l'UE. L'analyse repose également sur des évaluations majeures de programmes UE aux Comores dans le domaine de la formation professionnelle ou encore du changement climatique.

Les domaines du PIM contribuent aux priorités géopolitiques de la Commission et aux objectifs du NDICI. Ils permettent aussi d'accompagner le pays dans la mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique (APE), et son approfondissement, y compris les dimensions de mieux protéger les droits fondamentaux des travailleurs et de mieux protéger l'environnement. Ces domaines sont aussi en phase avec les quatre piliers de la stratégie UE-UA : infrastructures digitales, formations, e-services, et accès des populations bénéficiaires.

Les thématiques liées au **Pacte vert et bleu** sont un enjeu majeur pour les Comores. Le secteur de l'agriculture est le socle de l'économie comorienne. Il contribue à plus de 30% au PIB et emploie 72% de la population (principalement des exploitations familiales ou de petite taille). Les zones rurales concentrent 70% des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté. La forte vulnérabilité du secteur aux contraintes climatiques et les insuffisances en matière de gestion des ressources naturelles entraînent une diminution des quantités pêchées, la dégradation des sols et la raréfaction des ressources en eau, affectant ainsi la production agricole. Le secteur peine à se transformer structurellement. Son manque de productivité fait qu'il est peu porteur de croissance économique.

Ces faiblesses du secteur ont un effet sur la résilience alimentaire des populations, la production étant largement autoconsommée par les ménages ruraux. Les techniques de production agricoles (déforestation, utilisation d'intrants chimiques, etc.) sont vieillissantes et souvent nuisibles à l'environnement. La production alimentaire locale maraîchère et vivrière⁶, ainsi que les produits de la pêche et de l'élevage, sont fortement concurrencés par les importations, malgré le potentiel local. La production est insuffisamment transformée et commercialisée, entraînant beaucoup de pertes. L'accès à l'énergie reste un défi. Les circuits de commercialisation sont peu structurés et défaillants, situation aggravée par le contexte insulaire. Le secteur, largement féminisé et informel, reste peu attractif auprès de la jeunesse car il est considéré comme archaïque et pénible. Il constitue néanmoins une importante soupape de filets sociaux dans le contexte de la crise du Covid-19 : retour à la terre pour subvenir aux besoins essentiels. Le choix de ce domaine est aussi en cohérence avec les priorités de la TEI, autour des priorités du pacte vert.

En matière **d'emplois et de croissance**, le pays dispose d'une faible capacité à transformer les matières premières de base, et à créer suffisamment de valeur ajoutée pour permettre une croissance économique plus forte⁷ et riche en emplois. Les femmes et les jeunes sont particulièrement pénalisés dans leur accès au marché de l'emploi. Le secteur informel très important contribue à 70% au PIB. Les performances au classement Doing Business sur le climat des affaires restent à consolider. En 2020, les Comores apparaissent au 160^{ème} rang sur 190. Le pays est notamment pénalisé par de faibles performances en matière de création d'entreprises, impôts et taxes et respect des contrats. Ainsi, malgré son potentiel agricole et sa biodiversité riche, le pays reste peu attractif pour les investissements étrangers. Développer l'emploi et la croissance verte, en appuyant la valorisation et transformation responsable des ressources naturelles est une priorité en phase avec la ratification de l'APE en 2019, et l'ambition partagée de l'UE et des Comores d'approfondir leurs relations commerciales. La formation professionnelle est un défi pour les Comores, qui doit former des jeunes de plus en plus nombreux aux métiers de demain, et favoriser leur insertion sur le marché de l'emploi.

Enfin, une **gouvernance** inclusive notamment au niveau central et local, est nécessaire à l'atteinte des objectifs de développement, pour des résultats concrets des politiques publiques au bénéfice des populations, en particulier les femmes et les jeunes. Face aux fortes particularités insulaires et locales, l'implication des partenaires locaux et du secteur privé reste faible. Le pays ne dispose pas de schémas d'aménagement du territoire, pourtant outils clés qui permettent d'allouer de façon optimale les ressources humaines et matérielles, à même d'intégrer tous les enjeux d'une économie verte et bleue. La gouvernance locale est aussi au cœur des priorités de la TEI.

⁶ La production alimentaire (80% de la production) domine largement les cultures de rente, qui sont principalement destinées aux exportations

⁷ La croissance s'est établie à 2,9% sur la dernière décennie, pour un revenu par habitant en hausse seulement de 0,4%,

Les performances de l'administration restent faibles⁸. Le faible taux de pression fiscale (8% du PIB en 2020) et le montant de la masse salariale (79% des recettes fiscales) permettent difficilement de créer un espace budgétaire pour le financement des politiques publiques. La transparence budgétaire est une autre préoccupation majeure : selon l'Open Budget Index (OBI), le score des Comores a fortement baissé en 2019 par rapport à 2017 (passant de 8/100 à un score inquiétant de 0/100). Enfin, malgré une tradition de matrilinearité et un engagement récent du gouvernement, les droits des femmes restent très fragiles dans le pays. La participation des femmes, leur leadership, la défense de leurs droits sociaux, économiques, et leur protection face aux violences restent marginaux. Les femmes sont davantage exposées à la pauvreté, aux mariages précoces, à l'emploi précaire cumulant plusieurs formes de discrimination, notamment en milieu rural. Elles sont peu représentées à des postes de décision. Enfin, il existe peu d'espaces de dialogue entre autorités et citoyens : les femmes, les jeunes, la société civile et le secteur privé participent peu à la prise de décision publique au niveau local ou central.

En plus des domaines prioritaires, le PIM prévoit des actions d'appui à la **société civile**. Celle-ci est caractérisée par un manque de structure, une faible présence dans le dialogue sur les politiques publiques, et des difficultés à jouer pleinement son rôle en matière de contrôle et redevabilité. L'appui du PIM devra permettre à la société civile de devenir un acteur majeur du changement sociétal et des dynamiques de développement. L'appui permettra en particulier la pleine participation des femmes et des jeunes à ces dynamiques sociétales.

Le choix de ces domaines du PIM s'explique aussi par d'autres considérations détaillées ci-dessous.

La lutte contre les migrations irrégulières reste un objectif sous-jacent du PIM à travers le développement d'opportunités économiques et la résilience des populations.

Le PIM permet d'accompagner la mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique avec l'UE ratifié par les Comores en 2019, et son approfondissement.

Les interventions du PIM sont renforcées par des actions menées au niveau régional (PIR). Cela concerne notamment le domaine de la sécurité maritime, préoccupation majeure des autorités comoriennes, en vue de mieux contrôler les transits illégaux en provenance des côtes africaines et d'améliorer la protection des ressources de la mer. Ces appuis régionaux, en cours ou en préparation, visent à renforcer les capacités nationales en matière de sécurité maritime. Ils permettront une adaptation de la législation sur la sécurité portuaire.

D'autres thématiques menées au niveau régional incluent le commerce, l'économie verte et bleue, la protection de l'environnement et la gestion des risques de catastrophes naturelles en lien avec les actions ECHO dans la région de l'océan indien, ainsi que la gouvernance financière (lutte contre les transferts illicites et le blanchiment de fonds).

Des synergies seront aussi recherchées avec les futurs programmes Interreg⁹ "Canal du Mozambique" et "Océan indien", élaborés dans le cadre de la politique de coopération territoriale soutenue par le

⁸ En 2019, le score des Comores selon l'indicateur CPIA calculé par la Banque mondiale est : 2,8. Cette performance est inférieure à la moyenne en Afrique subsaharienne

⁹ Les modalités pratiques de la mise en œuvre de ces priorités et les interventions spécifiques, qui seront reflétées le cas échéant dans les plans d'action pertinents et dans le(s) programme(s) Interreg, seront établies en concertation avec les services compétents de la Commission et conformément aux projets de règlement NDICI (article 33), PTOM (articles 72 (c) et 82 (4)) et CTE (article 55).

FEDER et mis en œuvre en gestion partagée entre la Commission européenne d'une part, le Conseil départemental de Mayotte et le Conseil Régional de La Réunion d'autre part.

Tous les domaines prioritaires contribuent à l'atteinte de l'objectif d'inclusion de la composante genre dans 85% des actions, en lien avec les priorités du plan d'action genre III de l'UE. Les priorités du PIM contribuent à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable :

Secteurs du PIM	Correspondances avec ODD ¹⁰
Protection de l'environnement	ODD principaux 6-13-14-15 ODD corolaires 3- 5 -11 -12
Agriculture, sylviculture et pêche (systèmes alimentaires)	ODD principaux 2-8-12 -13 ODD corolaires 1-3-4-5-6-7-8 -10
Entreprises et autres services	ODD principaux 8-9-12 ODD corolaires 1-3- 4-5-7
Politique commerciale et réglementation	ODD principaux 16 -17 ODD corolaires 8 -9
Gouvernance et société civile	ODD principaux 5-10-11 -16 ODD corolaires 1-17

1.5. Durée du PIM et option de synchronisation

La durée du PIM est de sept ans (2021-2027). La revue à mi-parcours de ce programme et des autres programmes indicatifs pluriannuels est prévue en 2024. Sans préjudice de la revue à mi-parcours, un examen ad hoc est prévu en 2025, à des fins de synchronisation, à l'issue de la période 2021-2024 du PCE et du calendrier électoral de 2024.

2. Soutien de l'UE par domaine prioritaire et propositions d'initiatives Team Europe

2.1. Domaine prioritaire 1 : Pacte vert et bleu

En vue de satisfaire le marché local et d'améliorer la sécurité alimentaire des populations, les actions du PIM visent à augmenter la production maraîchère, vivrière, l'élevage et la pêche, fortement concurrencées par les importations malgré le potentiel du pays. Le PIM permettra de favoriser la préservation du patrimoine naturel et la biodiversité (terre, mer et air) et la fourniture des services écosystémiques (régulation des cycles hydrologiques, matière organique des sols, adaptation au changement climatique) essentiels à la productivité agricole. Les actions favoriseront également la

¹⁰ ODD 1 – Pauvreté ; ODD 2 - Faim- sécurité alimentaire - nutrition et agriculture durable ; ODD 3 - Santé pour tous ODD 4 - Education qualité /égalité et apprentissage ; ODD 5 - Egalité des sexes - autonomiser femmes et les filles ; ODD 6 - Eau – assainissement – gestion durable de la ressource ; ODD 7 - Energie durable ; ODD 8 - Croissance économique partagée et durable / travail décent ; ODD 9 - Infrastructures résilientes, industrialisation durable – innovation ; ODD 10- Inégalités ; ODD 11 - Villes et régions durables ; ODD 12 - Consommation et production responsables et durables ; ODD 13 - Action climatique ; ODD 14 - Océans et ressources marines durables ; ODD 15 - Ecosystèmes terrestres –forêts – biodiversité ; ODD 16 - Sociétés pacifiques et ouvertes – institutions efficaces ; ODD 17 - Partenariats

préservation et la mise en valeur des principaux systèmes agroforestiers à travers l'application de bonnes pratiques (conservation des sols, production végétale locale, gestion durable de l'eau, etc.). Cette approche permet de tirer pleinement profit des outils d'aide à la décision développés dans le cadre du programme AMCC+ financé par l'UE. En matière de préservation de la biodiversité, l'appui du PIM s'articulera aussi avec les possibilités offertes par le programme Intra-ACP BIOPAMA.

L'utilisation des technologies numériques sera favorisée en vue de faciliter la prévention des risques naturels et la transparence de l'empreinte carbone (i.e. systèmes d'information en lien avec le programme COPERNICUS notamment), développer des chaînes de valeur adaptée en termes climatiques ou encore permettre un meilleur fonctionnement du marché (prix, disponibilité locale des produits, etc.).

Compte tenu de l'exposition du pays aux chocs climatiques et en particulier aux phénomènes hydrométéorologiques saisonniers, l'intégration des modificateurs de crise dans les interventions sera considérée comme un moyen flexible de répondre aux urgences, qui peuvent gravement compromettre les investissements et les résultats visés, ainsi que la sécurité alimentaire, en particulier pour les ménages les plus vulnérables.

Les actions dans les deux secteurs ci-dessous visent particulièrement les femmes.

Les principaux risques d'intervention concernent les capacités d'absorption. Les mesures d'atténuation incluent une plus grande coordination entre les différents intervenants (développer des synergies), le renforcement des capacités nationales et la rationalisation des outils de suivi.

Les deux secteurs correspondant à ce domaine sont :

Protection de l'Environnement Général (Code CAD 410)

Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et marins (OS1.1)

L'objectif est d'assurer un renforcement de la résilience du milieu naturel afin de contribuer à la préservation des services écosystémiques indispensables au développement durable, afin de les rendre plus résilients aux chocs climatiques. Cela réduira d'autant la vulnérabilité du pays. Les actions du PIM permettent la réhabilitation des bassins versants et des écosystèmes terrestres, marins et côtiers pour leur préservation et leur gestion durable. Dans le même temps, ces actions facilitent la recharge des nappes phréatiques et la réduction des dépôts de matériels érosifs dans les fonds marins.

La vulnérabilité du pays et l'incidence de crises nécessitent une approche de type nexus, combinant des interventions qui répondent à la fois aux besoins humanitaires ainsi qu'à des défis à plus long terme en matière de développement. Afin d'assurer l'atténuation des chocs climatiques, l'appui du PIM associera dans toutes les activités des éléments d'adaptation et de préparation (par exemple consolidation des systèmes d'information) et des éléments de réduction des risques dans toutes les interventions. Des synergies seront développées avec la Banque mondiale, très active dans le domaine aux Comores.

La gestion des déchets est un autre axe d'intervention, afin de préserver les ressources en eau, favoriser la protection des sols et la lutte contre l'érosion terrestre, et contribuer à la régénération des ressources

halieutiques. Ces actions auront un impact positif sur l'adaptation au changement climatique, et à terme sur la santé des populations¹¹, en favorisant des approches d'économie circulaire.

Enfin, le PIM accompagnera le renforcement des efforts en matière de création d'activités alternatives à la surexploitation des ressources, et de gouvernance des ressources naturelles et des aires protégées, en vue de développer l'écotourisme.

L'implication et le renforcement de capacité de la société civile – notamment associations communautaires de base féminines et de jeunes – principaux usagers des ressources naturelles et victimes de leur dégradation, seront soutenus.

Agriculture, sylviculture et pêche (Code CAD 310)

Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations (OS1.2)

L'objectif est d'améliorer la durabilité des systèmes alimentaires avec un impact sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les conditions de vie de la population. Pour cela, la démarche consistera à favoriser les circuits courts de consommation du producteur au consommateur *Farm to Fork*, en accompagnant une transition agro-écologique et la mise en valeur du savoir traditionnel des Comores. Les actions permettront la modernisation des métiers et pratiques agricoles de la pêche et de l'élevage, ainsi que l'émergence d'un petit entrepreneuriat agricole. L'objectif est de produire mieux, à travers innovation, pratiques améliorées et adaptées au changement climatique, et de favoriser la conservation et la transformation des productions alimentaires locales, selon les principes de l'économie circulaire.

Les associations entre produits de rente (vanille notamment) et vivriers pourront être encouragées pour atténuer la vulnérabilité des producteurs. Les pratiques écologiques contribuant à la restauration des sols - sans engrais ou pesticides chimiques - seront favorisées. Dans ce cadre, le recours à l'énergie renouvelable (notamment solaire, géothermique et éolien) et l'efficacité énergétique seront promus. La production et la consommation responsables incluant emploi décent, formalisation, rémunération équitable pour des produits locaux plus sains, sont des axes essentiels de l'intervention.

Les chaînes de valeurs impliquant des groupements agricoles et associations professionnelles ou communautaires de jeunes et de femmes seront spécifiquement soutenues, de même que les filières valorisant des aliments nutritifs riches, essentiels pour la santé des femmes vulnérables et la croissance des enfants (légumineuses riches en fer, vitamines, fibre et/ou protéines). Une attention sera portée aux spécificités des différents territoires.

Des partenariats seront recherchés avec des associations promotrices du "Consommer sain", actives dans le domaine de la nutrition.

2.1.1.Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

- OS1.1 Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et marins
- OS1.2. Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations

2.1.2.Résultats escomptés par objectif spécifique

- R1.1. L'environnement est protégé et la biodiversité est préservée
- R1.2 Des pratiques de gestion durable des déchets sont initiées

¹¹ En cohérence avec les accords internationaux adoptés à l'initiative de l'OMS.

- R1.3 Les espèces endémiques sont protégées, et les services écosystémiques sont maintenus
- R1.4 La production et la productivité durables de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont en hausse, et les produits davantage commercialisés localement

2.1.3. Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

(Voir modèle de cadre d'intervention - pièce jointe 1)

2.1.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Financements mixtes

La réalisation de financements mixtes sera recherchée avec les institutions financières présentes sur place, en particulier l'AFD et aussi la BEI, notamment dans les secteurs de la gestion des déchets et de l'accès au financement pour les petits opérateurs agricoles.

Garanties

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de EUR 5 millions pourrait être utilisé pendant la période 2021-2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire. Les domaines potentiels incluent notamment la gestion des déchets ou le soutien aux petits opérateurs dans le secteur agricole.

2.2. Domaine prioritaire 2 : Croissance et emplois

Le PIM 2021-2027 accompagne les efforts du Gouvernement pour accélérer la transformation structurelle de l'économie. Il vise au développement d'un secteur privé compétitif, d'opportunités d'investissements productifs et du commerce afin de favoriser l'emploi et la croissance. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de l'APE intérimaire, ratifié en janvier 2019 par les Comores, et de son approfondissement, en vue d'accroître les échanges commerciaux, moteurs d'une croissance économique durable et créatrice d'emplois décents notamment chez les jeunes et les femmes.

L'atteinte des objectifs dans ce domaine prioritaire est étroitement liée à un engagement cohérent et soutenu des autorités, des organisations représentatives du secteur privé et des institutions financières au niveau national permettant d'améliorer le climat des investissements. Les actions qui seront mises en œuvre veilleront à renforcer le dialogue public-privé, et à appuyer les capacités nationales, comme fondement de l'efficacité des interventions de l'UE en matière d'appui à la croissance et à la création d'emplois.

Ce domaine prévoit des investissements clés pour soutenir une croissance verte, et contribuer en particulier à la promotion d'une efficacité énergétique, favorisant ainsi la réduction des coûts de productions des entreprises, la création d'emplois et l'atténuation du changement climatique. Le PIM prévoit aussi des appuis pour réduire la fracture numérique, favoriser l'innovation pour de nouveaux procédés de transformation et commercialisation des produits, améliorant ainsi la compétitivité des entreprises. Dans ce cadre, l'UE accompagnera aussi les efforts visant à structurer les fonds de la diaspora vers des investissements productifs et durables.

Les synergies seront renforcées en particulier avec le programme Interreg, "Canal du Mozambique" et "Océan indien", qui seront soutenus financièrement par le FEDER au cours de la période de programmation 2021-2027.

Au vu des enjeux, les secteurs couverts sous ce domaine sont :

Entreprises et autres services (CAD 250)

Promouvoir la création d'emplois, la croissance et la diversification de l'économie, notamment pour les femmes et les jeunes (OS2.1)

L'appui de l'UE permettra de consolider et élargir la capacité locale d'accompagnement du secteur privé (services d'incubation, accompagnement et accélération du développement des entreprises, facilitation de l'accès au financement), afin de renforcer les secteurs de transformation et de production, pour alimenter le marché intérieur, et/ou avec potentiel d'exportation dans le cadre de l'APE. Une attention particulière sera portée à la transformation locale des produits de rente, qui présentent un fort potentiel d'exportations vers l'UE, par exemple vanille, huile essentielle d'Ylang, girofle. En dehors de l'agroalimentaire, cible importante étant donnée l'importance du secteur agricole, d'autres secteurs porteurs pourront faire l'objet de l'appui UE, tels que bâtiment-travaux publics, cosmétique, artisanat et numérique. L'accès à une énergie moins chère et durable, crucial pour la transformation industrielle, sera accompagné, de même que la promotion et le contrôle des normes nécessaires pour soutenir la protection des consommateurs et les dynamiques d'exportation.

Les actions permettront l'émergence et le développement d'entreprises responsables sur le plan social et environnemental (RSE), innovantes, et utilisant des procédés respectant l'environnement.

Cette stratégie d'appui au secteur privé repose fortement sur la formation professionnelle, politique prioritaire de la Commission¹², afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et du marché. L'UE s'impliquera fortement dans le renforcement du dialogue de politiques pour faciliter le financement et la concertation des différents acteurs. Pour soutenir une croissance verte inclusive, le dialogue social multipartite sera également promu autour de l'emploi décent, la protection sociale, les droits des travailleurs – notamment les femmes et les jeunes. Des actions de renforcement des capacités pour mieux protéger les droits fondamentaux des travailleurs seront prévues dans ce contexte, par exemple via le programme "Trade for Decent Work". La lutte contre le travail des enfants sera renforcée, soutenant les recommandations des experts de l'Organisation Internationale du Travail.

Un appui spécifique sera apporté aux associations professionnelles patronales et aux syndicats de travailleurs leur permettant de mieux se structurer, et de renforcer leurs capacités de dialogue avec les autorités. Une attention particulière sera portée aux associations promouvant l'entrepreneuriat féminin, soutenant l'insertion professionnelle des jeunes, la réduction de la fracture numérique et la défense des intérêts des consommateurs. La capacité des coopératives sera renforcée. Des partenariats avec des associations de défense de l'environnement et de la diaspora seront promus.

Contribuer à l'amélioration des conditions de développement du secteur privé (OS2.2)

Le PIM accompagnera le développement d'un environnement des affaires propice à l'essor d'un secteur privé compétitif, et à l'investissement. L'appui contribuera à l'amélioration des indicateurs Doing Business à travers l'identification, la mise en œuvre et le suivi des réformes administratives, règlementaires, fiscales et techniques. Les actions permettront aussi de favoriser les investissements européens aux Comores, à travers des partenariats gagnants-gagnants, selon les principes de la diplomatie économique européenne. L'appui au niveau national s'articulera avec les initiatives

¹² Le programme ERASMUS+ soutiendra notamment le développement des capacités des établissements d'enseignement et de formation et la mobilité internationale des apprenants et des enseignants.

régionales qui seront mises en œuvre avec les autres pays de l’Afrique orientale et australe (AfOA) à travers la programmation régionale.

Politique commerciale et réglementation (CAD 331)

Contribuer à l’augmentation des échanges commerciaux des Comores (OS2.3)

Parallèlement aux mesures d’appui à la compétitivité, et en complément des appuis menés dans le cadre du programme APILE (11^{ème} FED), l’UE accompagnera le renforcement des capacités techniques des autorités et des différents acteurs en matière de mise en œuvre de l’APE, dans le but d’accroître les échanges commerciaux au niveau régional, avec l’UE et plus largement le reste du monde. Cet appui pourra d’abord soutenir les réformes et la révision de législation en matière de commerce, favoriser la facilitation du commerce (procédures, réformes tarifaires) ou encore contribuer à lever les obstacles au commerce. L’appui favorisera aussi la mise en application effective des engagements forts que les Comores seront appelées à respecter dans le cadre de l’APE approfondi suite aux négociations y afférentes en cours.

2.2.1.Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

- OS2.1 Promouvoir la création d’emplois, la croissance et la diversification de l’économie, notamment pour les femmes et les jeunes
- OS2.2 Contribuer à l’amélioration des conditions de développement du secteur privé
- OS2.3 Contribuer à l’augmentation des échanges commerciaux des Comores

2.2.2.Résultats escomptés par objectif spécifique

- R2.1 Davantage d’initiatives de valorisation, transformation et commercialisation pour le marché local, régional et international sont promues
- R2.2 L’environnement des affaires est plus favorable à la création, la formalisation, le développement et l’internationalisation des entreprises
- R2.3 Les capacités nationales de mise en œuvre de l’APE sont renforcées

2.2.3.Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

(Voir modèle de cadre d’intervention - pièce jointe 1)

2.2.4.Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Financements mixtes

La réalisation de financements mixtes sera recherchée avec les institutions financières présentes sur place, notamment l’AFD mais aussi la BEI, en particulier dans les secteurs du numérique et de l’énergie renouvelable, secteurs clés pour la croissance, et de l’accès au financement pour les entreprises locales, ainsi que pour le soutien à la structuration des investissements de la diaspora.

Garanties

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de EUR 5 millions pourrait être utilisé pendant la période 2021-2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire.

Les domaines potentiels incluent:

- Le numérique, l'énergie renouvelable, les infrastructures clés pour la croissance
- L'accès aux financements, la structuration des investissements de la diaspora ou l'appui aux entreprises locales

2.3 Domaine prioritaire 3 : Gouvernance

Les actions dans le domaine de la gouvernance sont essentielles à l'atteinte des objectifs de développement du PCE. Ainsi, le PIM soutiendra des réformes clés à mener pour répondre aux enjeux du pays et contribuer à l'efficacité des politiques publiques.

Le PIM accompagne les efforts du Gouvernement principalement en matière de renforcement de la gouvernance locale et de bonne gestion des finances publiques. Des appuis spécifiques et ciblés permettent de consolider le rôle des femmes et des jeunes, acteurs de la transformation de la société.

En 2021, les Comores présentent un risque de dette jugé élevé par le Fonds monétaire international. L'UE continuera de suivre de très près l'endettement du pays en particulier dans le cadre de l'octroi d'éventuelles garanties souveraines.

Dans le contexte de modernisation de l'administration, le numérique apparaît comme un outil essentiel permettant d'améliorer la productivité des administrations (dématérialisation, fourniture de services, etc.).

D'autres appuis peuvent être envisagés en matière de gouvernance, en relation avec les domaines prioritaires du PIM. Cela concerne par exemple la gestion des migrations¹³¹⁴, la justice commerciale, ou encore la digitalisation de l'Etat civil et de l'enseignement supérieur.

Les risques principaux de mise en œuvre concernent le maintien de la stabilité politique, mais aussi la capacité du gouvernement à mener des réformes clés en matière de gestion économique et financière et à appuyer les mécanismes de développement local. Les mesures d'atténuation incluent le dialogue de politique et sur les politiques, un accompagnement technique et financier, et un rôle accru des acteurs locaux et de la société civile, en matière de transparence et redevabilité.

L'action de l'UE dans ce domaine se concentre sur le secteur suivant :

Gouvernement et société civile – général (Code CAD 151)

Favoriser l'intégration des enjeux environnementaux au niveau local (OS3.1)

Renforcer la bonne gouvernance locale à travers l'appui au développement de schémas d'aménagement du territoire (SAT), outil de planification stratégique et intégrant pleinement les enjeux environnementaux (en particulier ressources foncières, ressources forestières, zones de pêche, réseaux environnement urbain, etc.). Les SAT constituent une plateforme privilégiée de dialogue entre les acteurs institutionnels, les acteurs locaux, la société civile et le secteur privé. Le PIM contribuera à l'élaboration des plans de développement communaux et de leur schéma de financement par un processus décisionnel inclusif et équitable et à la mise en œuvre participative. Les associations communautaires, notamment de femmes et de jeunes, seront soutenues et accompagnées pour faciliter

¹³ Le PIM répond aux causes profondes de la migration à travers les domaines prioritaires 1 et 2 (résilience au changement climatique, systèmes alimentaires, croissance et emplois)

¹⁴ En cohérence avec les orientations du Nouveau Pacte sur la Migration et l'Asile de l'UE

leur insertion dans le dialogue au niveau local. Les partenariats structurés avec la société civile seront encouragés.

Les schémas d'aménagement du territoire permettront aussi d'identifier des investissements prioritaires en soutien au développement d'une croissance verte (énergie, eau, transport, etc..) ou dans le domaine social. Certains de ces investissements pourraient faire l'objet de financement à travers le PIM (fonds correspondant aux domaines prioritaires 1 et 2 respectivement).

Promouvoir la mise en œuvre de politiques publiques inclusives (OS3.2)

Ce secteur vise l'appui à la gestion des finances publiques avec une attention particulière à la mobilisation des ressources y compris des fonds de la diaspora, favorisant le financement des politiques publiques, la croissance et l'emploi. Améliorer la mobilisation des ressources non douanières est aussi une priorité au regard de la mise en œuvre des APE. En plus des ressources, les actions devront permettre d'appuyer toute la chaîne de la dépense et de renforcer le dialogue, pour une plus grande efficacité des politiques publiques en lien avec les objectifs du PCE, jusqu'au niveau local en cohérence avec l'approche territoriale. Les actions incluent aussi un appui au renforcement des systèmes d'informations afin de produire les indicateurs de suivi des résultats des politiques. Le renforcement des institutions de contrôle externe et un appui à la digitalisation (e-gouvernance) permettront une plus grande transparence et redevabilité de l'action publique pour davantage d'efficacité des politiques. Notamment, le rôle de la société civile sera mis en exergue en matière de transparence, contrôle et redevabilité.

Enfin, les actions appuieront l'adoption de stratégies influencées par le potentiel migratoire, en particulier en lien avec l'investissement de la diaspora et les priorités politiques du pays.

Les administrations seront aussi soutenues pour mieux prendre en compte et répondre aux besoins de leurs administrés, notamment les femmes et les jeunes. Certains appuis spécifiques pour la défense des droits humains et socio-économiques des administrés pourront être mobilisés (par exemple appui juridique).

Promouvoir les droits et la participation des femmes en tant qu'actrices du changement sociétal (OS3.2)

La participation des femmes et des jeunes filles à la prise de décision publique et leur leadership seront encouragés au niveau local et central. Leurs initiatives et réussites seront appuyées et valorisées, favorisant la défense de leurs droits économiques et sociaux, leur pleine participation à la transition verte et leur accès au numérique. Des appuis multi-acteurs (publics et société civile) seront alloués en soutien à la mise en œuvre des politiques nationales pour l'égalité des genres, la prévention et la protection sociale des femmes face aux mariages précoces et aux violences basées sur le genre. Les associations de protection des droits de la femme seront soutenues.

2.3.1.Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

- OS3.1 Favoriser l'intégration des enjeux environnementaux au niveau local
- OS3.2 Promouvoir la mise en œuvre de politiques publiques inclusives
- OS3.2 Promouvoir les droits et la participation des femmes en tant qu'actrices du changement sociétal

2.3.2.Résultats escomptés par objectif spécifique

- R3.1 Les schémas d'aménagement du territoire sont des outils de dialogue entre tous les acteurs (locaux, Etat, société civile)

- R3.2 Les plans de développement locaux sont cohérents avec les politiques publiques et les schémas d'aménagement du territoire
- R3.3 La gestion des finances publiques est plus efficace et transparente
- R3.4 Les femmes sont mieux protégées des violences basées sur le genre (VBG)
- R3.5 La participation des femmes dans les instances de concertation au niveau local et national est accrue

2.3.3. Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

(Voir modèle de cadre d'intervention - pièce jointe 1)

2.3.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Financements mixtes

La réalisation de financements mixtes sera recherchée, par exemple pour la numérisation des administrations publiques, avec les institutions financières présentes sur place, notamment l'AFD, mais aussi la BEI.

Garanties

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de EUR 5 millions pourrait être utilisé pendant la période 2021-2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire.

2.4 Team Europe Initiative

La Team Europe Initiative (TEI) pour un 'Pacte vert et bleu pour une croissance inclusive' a été élaborée en 2021 pour les Comores. Elle a fait l'objet de concertations approfondies avec la France et la BEI qui soutiennent sa mise en œuvre, dans laquelle Interreg jouera un rôle majeur. A travers cette TEI, les acteurs de la Team Europe ont pour ambition de promouvoir la prise en compte de politiques intégrant pleinement la dimension environnementale, au plan local. La TEI est pleinement cohérente avec les priorités nationales du Plan Comores Emergent 2020-2030,

Cette approche territoriale, associant tous les acteurs locaux, permettra une meilleure gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité. Elle favorisera le développement d'une économie rurale plus compétitive et adaptée aux contraintes environnementales. En plus des enjeux environnementaux, la TEI favorisera l'emploi des jeunes et des femmes, le numérique, la sécurité alimentaire, la création de valeur ajoutée et le développement d'une économie circulaire. Cette approche suppose le renforcement de la gouvernance au niveau local.

Plus généralement, l'atteinte des objectifs de la TEI contribuera à la réduction des inégalités, des causes profondes de la migration et des risques de conflits, favorisant la paix et la stabilité.

La stratégie d'une approche Team Europe aux Comores :

- Contribuer à la vision d'une Commission géopolitique : Pacte vert, Emplois et croissance, Transformation numérique, Migration, Gouvernance paix et sécurité
- Proposer un cadre structuré pour des interventions de la Banque européenne d'investissement
- Renforcer les priorités de l'engagement de la France décrites dans le Plan de Développement France-Comores et plus largement les actions des Etats membres non-résidents

- Renforcer l'ancrage des programmes dans la stratégie globale UE-Afrique et au niveau régional (Commission de l'Océan Indien et Interreg)
- Contribuer à la mise en œuvre de la politique commerciale (APE)
- Poser les bases d'une coordination renforcée des membres de la Team Europe avec les principaux autres partenaires : Banque mondiale, agences des Nations-Unies et Fonds vert pour le climat

Pour permettre la mise en œuvre de la TEI, les membres de la Team Europe identifieront des interventions communes en appui à la croissance verte. Ils définiront aussi des mécanismes pour le pilotage de la TEI incluant des outils cartographiques, l'adoption d'un cadre de résultats permettant de suivre les progrès, et développeront une stratégie de communication. Des groupes de travail ont été créés selon ces éléments et le pilotage est assuré à travers des réunions mensuelles.

Le PIM contribuera de façon significative à la mise en œuvre de la TEI à travers l'ensemble des domaines prioritaires, pour un montant indicatif d'environ 35 MEUR sur la période 2021-2024. Cette contribution indicative de l'UE est soumise à la confirmation des contributions indicatives des partenaires de la TEI dans les meilleurs délais. En l'absence de confirmation, la contribution indicative de l'UE peut être réorientée conformément aux domaines prioritaires du PIM et à leurs allocations. L'obligation de l'Union et des États membres de coordonner leurs politiques de développement à la suite d'initiatives de la Commission à cet effet, conformément à l'article 210 du TFUE, s'applique toujours.

3. Mesures d'appui

3.1. Mesures en faveur de la société civile

L'UE a mené aux Comores un cycle de consultations approfondies avec la société civile dans toute sa pluralité, afin d'identifier les opportunités et les contraintes qui ne lui permettent pas de jouer pleinement son rôle.

Le renforcement et l'implication de la société civile sont intégrés de façon transversale à toutes les actions du PIM, et contribuent à la mise en œuvre des priorités. Les éléments ciblés incluent les associations communautaires, avec un rôle accru pour les femmes et les jeunes notamment en matière de gestion des ressources naturelles, d'agriculture et d'entrepreneuriat. Les organisations de la société civile (OSC) seront accompagnées pour faciliter une plus grande transparence budgétaire et redevabilité. Un appui à la structuration de la société civile sera apporté afin de faciliter sa prise de parole, sa pleine participation à la transformation de la société et à l'émergence des Comores. La mise en place progressive d'une plateforme de financement des OSC et le renforcement de leur structuration et dialogue sur les politiques publiques seront encouragés.

En complément du PIM, des actions seront menées dans le cadre des lignes thématiques Droits humains et Acteurs non étatiques. Ces actions permettront d'appuyer des initiatives clés dans le pays en termes de droit humains, de résilience au changement climatique et en faveur des jeunes et des femmes.

3.2. Facilité de coopération

La Facilité de coopération permettra de :

- Soutenir le développement des capacités et le renforcement des institutions, notamment au moyen d'une assistance technique et d'un échange d'expertise publique, tels que TAIEX et le jumelage¹⁵
- Appuyer les dialogues stratégiques à travers événements, conférences, bourses, plateformes d'échange, afin de soutenir le dialogue de politiques débouchant sur des réformes et des engagements avec les gouvernements et d'autres parties prenantes
- Mener des études, analyses et autres travaux techniques en vue de la mise en œuvre et l'évaluation de la coopération de l'UE, ou d'éclairer la prise de décisions
- Soutenir la programmation conjointe et la coordination des Initiatives Team Europe
- Appuyer la mise en œuvre et l'approfondissement de l'APE, une occasion importante pour aborder la gouvernance, les droits fondamentaux des travailleurs, et le climat d'affaires aux Comores dans un contexte multilatéral
- Financer la communication, y compris la communication stratégique, la lutte contre la désinformation, les actions de visibilité concernant la coopération de l'UE et les interventions spécifiques en matière de diplomatie publique visant à promouvoir les politiques de l'UE ainsi que son agenda multilatéral dans le pays
- Les actions peuvent soutenir la participation du pays aux programmes de l'UE et la coopération avec les agences de l'UE, le cas échéant

¹⁵ Les dispositions relatives à TAIEX et au jumelage peuvent être utilisées dans tous les pays couverts par le NDICI, mais pas nécessairement au moyen des facilités de coopération.

4. Aperçu financier

Bien que la durée de ce PIM soit de sept ans, les dotations indicatives pour les Comores et pour chacun des domaines prioritaires et mesures d'appui figurant dans le tableau ci-dessous ne sont fournies que pour la période initiale 2021-2024. Les dotations indicatives pour la période 2025-2027, ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent PIM, feront l'objet d'une décision de l'UE. Cette décision devrait être précédée d'un examen de la mise en œuvre du présent PIM, qui devrait inclure un dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes des Comores.

Montant indicatif du PIM pour la période initiale 2021-2024

	Montant (en EUR)	% du total
Domaines prioritaires :		
1. Pacte vert et bleu	18 400 000	40%
2. Croissance et emplois	16 100 000	35%
3. Gouvernance	7 500 000	16,3%
Mesures d'appui	4 000 000	8,7%
TOTAL pour la période initiale 2021-2024¹⁶	46 000 000	100%

¹⁶ Suivant confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est attendu que sur le montant total de EUR 46 millions, un montant indicatif de EUR 5 millions soit utilisé entre 2021 et 2024 pour approvisionner les garanties FEDD+.

Pièces jointes

1. Cadre d'intervention
2. Matrice des donateurs montrant les dotations indicatives actuelles par secteur

Pièce jointe 1 : Cadre d'intervention¹⁷

Domaine prioritaire 1 : Pacte vert et bleu			
Objectif spécifique n°1.1 : Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et marins			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs¹⁸	Sources de vérification
R.1.1 L'environnement est protégé et la biodiversité est préservée	I.1.1.1 Zones marines (a) sous protection, (b) gestion durable (km ²) – EURF 2	Réf : 0 Cibles à préciser	Rapport projet UE
	I.1.1.2 Zones d'écosystèmes terrestres et d'eau douce (a) sous protection ou (b) gestion durable (km ²) – EURF 2	Réf : 0 Cibles à préciser	Rapport projet UE
	I.1.1.3 Surface de bassins versants protégés (km ²)	Réf : 0 Cible à préciser	Rapport projet UE
R.1.2 Des pratiques de gestion durable des déchets sont initiées	I.1.2.1 Nombre de systèmes de gestion des déchets appuyés	Réf : 0 Cible : 1	Rapport projet UE
R1.3 Les espèces endémiques sont protégées, et les services écosystémiques sont maintenus	I.3.1 Nombre d'espèces conservées	Réf : 0 Cible à préciser	Rapports nationaux
Objectif spécifique n° 1.2 : Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R.1.4 La production et la productivité durables de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont en hausse et	I.1.4.1 Nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions soutenues par l'UE, dans le but d'accroître leur production durable, leur accès aux marchés et / ou la	Réf : 0 Cible : 2500 (dont 1000 femmes)	Rapport projet UE

¹⁷ Très peu de données statistiques sont disponibles pour les Comores, compte tenu de la fragilité des systèmes d'information. L'UE soutiendra fortement les efforts nationaux de renforcement des capacités statistiques pour permettre de suivre les progrès réalisés en matière d'objectifs de développement.

¹⁸ Des actions sont en préparation pour estimer les cibles manquantes, sur base des rares données disponibles et d'une collecte complémentaire de données. Ces cibles feront l'objet d'une estimation plus précise lors de la phase de formulation des programmes et seront disponibles au démarrage des actions.

davantage commercialisée localement	sécurité foncière – désagrégé par sexe et âge – EURF 2		
	I.1.4.2 Surface de systèmes agricoles et pastoraux appuyés (ha)	Réf : 0 Cible à préciser	Rapport projet UE
	I.1.4.3. PIB agricole en % total	Réf : 33% (2019) Cible : 37%	Comptes nationaux
	I.1.4.5 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans	Réf : 15% des enfants, dont 4% sous forme sévère (2012) Cible à préciser	Enquête MICS

Domaine prioritaire 2 : Croissance et emplois

Objectif spécifique n°2.1 : Promouvoir la création d’emplois, la croissance et la diversification de l’économie, notamment pour les femmes et les jeunes

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R.2.1 Davantage d’initiatives de valorisation, transformation et commercialisation pour le marché local, régional et international sont promues	I.2.1.1 Nombre (a) d’emplois et (b) d’emplois verts créés/soutenus par l’UE - désagrégé par sexe et âge – EURF 2	Réf : 0 Cibles : 2000 emplois (dont 40% féminin) ; dont 500 emplois verts	Rapport projet UE
	I.2.1.2 Nombre de bénéficiaires ayant accédé à des services financiers a) entreprises b) particuliers tous services financiers c) particuliers services numériques - désagrégé par sexe et âge – EURF 2	Réf : 0 Cibles : 20 entreprises ; 150 particuliers (dont 60 femmes)	Rapport projet UE
	I.2.1.3 Nombre de personnes ayant bénéficié d’interventions en matière de formation professionnelle et de développement des compétences, soutenues par l’UE dans des institutions ou sur le lieu de travail: (a) toute	Réf : 1250 Cibles : 2500 (dont 1000 femmes) ; 500 personnes formées au numérique	Rapport projet UE

	formation professionnelle et développement des compétences, (b) seulement la formation professionnelle et le développement des compétences pour le numérique - désagrégé par sexe et âge – EURF 2		
	I.2.1.4 Nombre d'entreprises ayant adopté des processus d'amélioration de la qualité	Réf : 0 Cible :10	
Objectif spécifique n° 2.2 : Contribuer à l'amélioration des conditions de développement du secteur privé			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R.2.2 L'environnement des affaires est plus favorable à la création, la formalisation, le développement et l'internationalisation des entreprises	I.2.2.1 Classement Doing Business (ranking)	Réf : 160 ^{ème} (2020) Cible : amélioration du classement DB	Rapport Doing Business
	I.2.2.2 Nombre de pays soutenus par l'UE afin de renforcer un environnement favorable à l'investissement – EURF 2	Réf : 0 Cible : 1	Rapport projet UE
	I.2.2.3 Nombre d'entreprises créées avec l'appui de l'UE	Réf : 0 Cible : 15	Banque centrale des Comores
	I.2.2.4 Investissement direct étranger UE (en % par rapport année précédente)	Réf : EUR 11 millions (2019) Cible : hausse investissement UE	Banque centrale des Comores
Objectif spécifique n° 2.3 : Contribuer à l'augmentation des échanges commerciaux des Comores			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R.2.3 Les capacités nationales de mise en œuvre de l'APE sont renforcées	I.2.3.1 Volume d'échanges commerciaux avec l'UE en EUR (exportations et importations)	Réf 2020 : Importations en provenance UE : EUR 52 millions	Statistiques commerce extérieur (sources nationales et

		Exportations vers UE : EUR 17 millions Cibles : augmentation importations et exportations depuis/vers UE	Eurostat Comext)
	I.2.3.2 Nombre de processus en matière de commerce, d'investissements et d'affaires, ou à la promotion de la dimension extérieure des politiques de l'UE ou de l'intérêt de l'UE, qui ont été influencés – EURF 2	Réf : 0 Cible : 3	Rapport projet UE

Domaine prioritaire 3 : Gouvernance

Objectif spécifique n°3.1 : Favoriser l'intégration des enjeux environnementaux au niveau local

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R.3.1 Les schémas d'aménagement du territoire sont des outils de dialogue entre tous les acteurs (locaux, Etat, société civile)	I.3.1.1 Nombre de de plans d'aménagement du territoire, pour chacune des 3 îles	Réf 2021 : 1 (FR) Cible : 3	Rapport ministère aménagement du territoire
R.3.2 Les plans de développement locaux sont cohérents avec les politiques publiques et les schémas d'aménagement du territoire	I.3.2.1 Nombre de mécanismes de concertation public, privé, société civile en place au niveau local, pour chacune des 3 îles	Réf 2021 : 1 (FR) Cible : 3	Rapport projet UE

Objectif spécifique n° 3.2 : Promouvoir la mise en œuvre de politiques publiques inclusives

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R.3.3 La gestion des finances publiques est plus efficace et transparente	I.3.3.1 Nombre d'administrations ayant bénéficié d'appui à la digitalisation	Réf : 0 Cible : 2	Rapport projet UE

	I.3.3.2 Nombre de pays soutenus par l'UE pour renforcer la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques et/ou la transparence budgétaire – EURF 2	Réf : 1 Cible : 1	Rapport projet UE
	I.3.3.3 Indicateurs PEFA choisis (scores)	Réf 2016 : 1A, 2B, 10C, 15 D Cible : Amélioration des scores	Rapport PEFA
	I.3.3.4 Taux de pression fiscale	Réf : 5,83% du PIB (2021) Cible : 12% en 2024	Budget de l'Etat, rapport FMI et BM
	I.3.3.5 Nombre de stratégies ou de politiques en matière de gestion de la migration ou de déplacements forcés a) développées / révisées, ou b) en cours de mise en œuvre avec le soutien de l'UE EURF 2	Réf : 0 Cible : 1 en lien avec l'investissement structurant de la diaspora	Rapport UE, rapport nationaux
	I.3.3.6 Nombre de consultations annuelles structurées sur le PCE avec participation de la société civile	Réf : 0 Cible : 6 consultations	Rapport UE, rapports nationaux

Objectif spécifique n° 3.3 : Promouvoir les droits et la participation des femmes en tant qu'actrices du changement sociétal

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R.3.4 Les femmes sont mieux protégées des VBG	I.3.4.1 Nombre de personnes bénéficiant de programmes financés par l'UE pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste – EURF 2	Réf : 0 Cible : 150	Rapport projet UE

R.3.5 La participation des femmes dans les instances de concertations au niveau local et national, est accrue	I.3.5.1 Nombre de femmes nommées à des postes clés dans le secteur public (i.e. ministère des finances, planification, développement économique) – PAG objectif n°5	Réf : à définir Cible : en augmentation	Rapport projet UE à partir de sources nationales
	I.3.5.2 Nombre de femmes nommées à des postes clés dans le secteur privé (i.e. chambre de commerce, fonds d'investissement, associations patronales, etc.). – PAG objectif n°5	Réf : à définir Cible : en augmentation	Rapport projet UE à partir de sources nationales

Pièce jointe 2 : Matrice des donateurs montrant les dotations indicatives actuelles par secteur

	EUR (mln)
Domaine prioritaire 1: Pacte vert et bleu	363,4
Environnement et gestion des ressources naturelles	329,9
UE	6,1
France (AFD et Ambassade)	18,5
Projets du Fonds vert pour le climat	178,0
SNU	21,5
Banque mondiale	97,0
BAD	8,8
Agriculture, sylviculture et pêche (systèmes alimentaires)	33,5
UE	0,9
France (AFD et Ambassade)	22,0
SNU	1,6
Banque mondiale	9,0
Domaine prioritaire 2: Croissance et emplois	99,0
Entreprises et services	73,0
UE	9,0
France (AFD et Ambassade)	39,0
Banque mondiale	25,0
Politique commerciale et réglementation	26,0
UE	6,0
Banque mondiale	20,0
Domaine prioritaire 3: Gouvernance	50,0
UE	5,3
France (AFD et Ambassade)	24,4
Banque mondiale	19,1
SNU	1,2
GRAND TOTAL	512,4

Note :

Les appuis considérés dans ce tableau concernent les projets et programmes dont la mise en œuvre (totalement ou en partie) intervient entre 2021 et 2027, période totale couverte par le PIM.